

RAPPORTEUR : Monsieur Antoine BRUNO

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Que prévoit la Loi de Finances 2024 pour les collectivités territoriales ?

❖ Moyens alloués par l'Etat aux collectivités :

L'ensemble des moyens alloués par l'Etat aux collectivités territoriales atteint 182,6 Milliards d'euros en 2024 (soit une progression de 7 milliards par rapport à 2023). Cette progression masque néanmoins des trajectoires différentes : l'augmentation s'explique principalement par la dynamique fiscale (versée par l'Etat aux collectivités) tandis que l'effort direct de l'Etat aux collectivités diminue de près de 1 milliard d'Euros. Toutefois, cette baisse résulte surtout de l'abandon des mesures exceptionnelles de soutien aux collectivités. Hors mesures exceptionnelles, ce sont 998 millions d'Euros qui sont versés par l'Etat aux collectivités dont 320 millions d'Euros au titre de la DGF.

❖ Mécanismes pouvant impacter la fiscalité locale :

Actualisation forfaitaire des bases HABITATIONS et INDUSTRIES, et du FCCT-TH des communes membres de la MGP : +3,9 %.

Nouvelles exonérations de taxe Foncière Bâtie (FB) pour inciter à la rénovation énergétique des bâtiments :

- Exonération de 15 ans de DROIT des logements anciens réhabilités (art.1384 C Bis du CGI), donnant lieu à compensation par l'Etat ;
- Exonération FACULTATIVES de TFB pendant 3 ans à 5 ans, des locaux faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique. Dans la mesure où la collectivité peut choisir de ne pas instaurer l'exonération, aucune compensation ne sera versée par l'Etat.

❖ Report de la Suppression de la CVAE :

UN dispositif SANS IMPACTS directs pour les collectivités.

Une mauvaise nouvelle pour les entreprises acquittant la CVAE : la suppression totale de la CVAE acquittée par les entreprises est repoussée à 2027 !

Si l'Etat ne renonce pas à la réforme de impôts de production (et donc à la suppression à terme de la CVAE qui pénaliserait notamment les établissements industriels), la situation des finances publiques semble nécessiter que le coût de cette réforme pour le budget de l'ETAT soit lissé en 5 ans (horizon 2027), au lieu des 2 ans initialement prévus (horizon 2024).

I. LES RECETTES DE LA COMMUNE

I.1 - La fiscalité locale

Année	2021	2022	Estimé 2023	2024
Produit TH	119 943 €	105 190 €	89 520 €	7 350 000 €
Produit TFB	6 508 523 €	7 157 531 €	7 215 640 €	
Produit TFNB	11 351 €	10 819 €	11 697 €	
TOTAL PRODUITS DE LA FISCALITE	7 075 851 €	7 273 540 €	7 316 857 €	

Des recettes de fiscalité sans grande dynamique puisqu'en 2024 les taux d'imposition resteront figés.

Une quasi-stagnation de la fiscalité locale. Les évolutions en matière de fiscalité locale n'interviendront qu'à partir de 2026, exercice à partir duquel les bâtiments livrés rue de Vuillefroy de Silly entreront en imposition.

En 2024, la ville retient une évolution forfaitaire des bases habitation et industriels de 3.8%, mais construit dans le même temps ses hypothèses de recettes avec une non-évolution des bases de foncier bâti professionnel + 0%.

Comme toujours à Rungis, la difficulté réside dans le fait que nos bases de foncier bâti sont constituées à 84% de locaux professionnels dont l'actualisation forfaitaire est quasi nulle (Cf. *Données Foncier Bâti 2023 sur état 1386 TF*)

Type de locaux	Bases imposées	%
Locaux professionnels	52 675 231	84 %
Locaux d'habitation ordinaire	8 936 179	14 %
Locaux industriels	1 049 508	2 %

Par conséquent, la ville est contrainte d'attendre encore deux à trois exercices budgétaires avant de pouvoir compter sur une dynamique fiscale à la hausse provenant des évolutions physiques, à savoir la livraison des logements Vuillefroy de Silly et de la plaine Montjean, puis des projets Estérel et de la Cité de la Gastronomie à horizon plus lointain.

Des recettes fiscales peu dynamiques, compensées par une augmentation des recettes liées aux taxes.

TAXES	Réalisé 2023	2024	Evolution %
IMPOTS DIRECTS LOCAUX TF / TFNB / THRS	7 319 720 €	7 350 000	+ 0.41 %
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	168 €	168 €	-
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	26 529 729 €	26 529 729 €	-
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	19 808 €	19 808 €	-
TAXE CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	316 688 €	320 000 €	+ 1.05 %
TAXES DE SEJOUR	660 796 €	1 000 000 €	+ 51 %
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	154 698 €	380 000 €	+ 145.64 %

DROITS DE MUTATION	385 098 €	380 000 €	- 1.32 %
TOTAL	35 386 707 €	35 979 689 €	+ 1.68 %

Un produit de **Taxe de séjour** prévu avec une hausse de 51% comparativement au réalisé 2023 car une augmentation de la tarification (*délibération n° 23-053 du 29 juin 2023*) a été décidée et un changement des modalités de versement a été adopté. En effet, le versement au trimestre de la taxe de séjour donc au moins trois (3) trimestres encaissés sur l'exercice, produit auquel il faudra ajouter le second semestre 2023 qui sera déclaré et payé par les hôteliers entre janvier et mars 2024.

En ce qui concerne, **la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**, une recette attendue à la hausse car le dernier relevé terrain réalisé a permis la mise à jour de notre base de données. De plus la commune a délibéré en 2023 (*délibération 23-054 du 29 juin 2023*) en faveur d'une légère augmentation des tarifs de TLPE. Sur une année pleine, l'augmentation attendue en recette est de l'ordre de 145 %.

I.2 - Produits des services - Facturation

Le produits des services connaît une augmentation significatives en 2023 comparativement à l'exercice 2022. Ce chapitre sera lui aussi prévu à la hausse en 2024, du fait de l'encaissement total de la redevance d'Occupation du Domaine Public par versée le concessionnaire du réseau de chaleur.

D'autre part, la livraison de l'agro quartier devrait contribuer à au moins stabiliser le niveau de recettes constatées par les services municipaux en 2023 à travers la facturation.

Une prévision de recettes sur ce chapitre estimée à 1 900 000 €.

I.3 - Dotations et participations

	Estimé 2023	2024
DOTATION	1 320 000 €	1 400 000 €

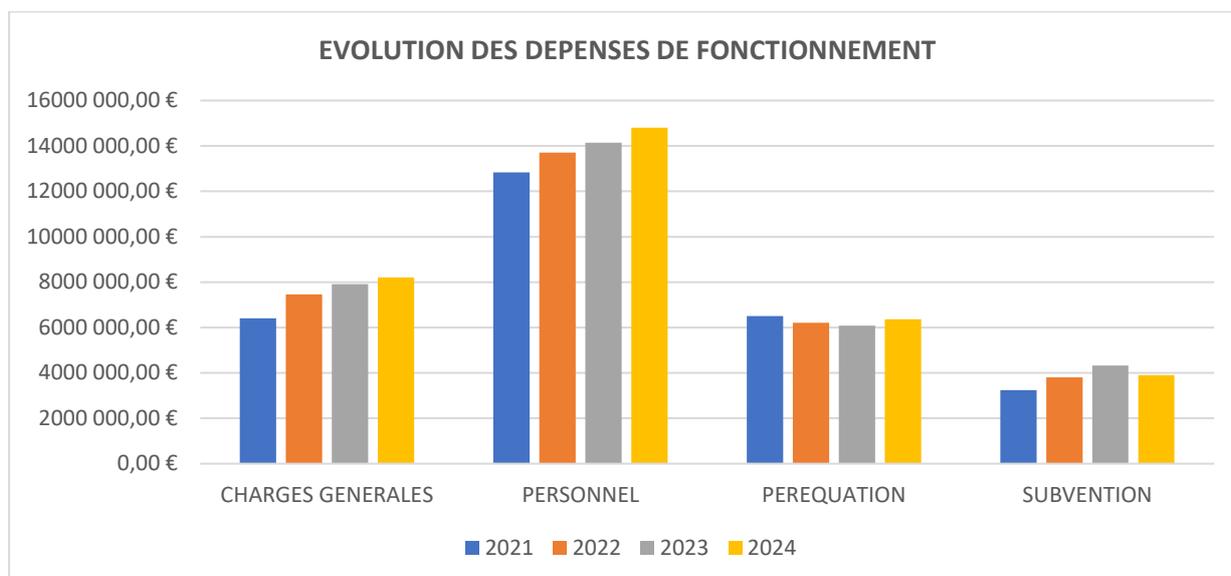
Chapitre budgétaire stable avec notamment les participations CAF à destination de la petite enfance et des ALSH, logique de dotation favorisée par la mise en place de la Convention territoriale Globale entre le pôle population et la caisse d'allocation familiale.

La participation CAF est décomposée de la façon suivante en 2023 :

- PETITE ENFANCE – 863 000 €
- ALSH – 160 000 €
- JEUNESSE – 17 000 €

Par ailleurs, c'est un chapitre budgétaire toujours concerné par la compensation des exonérations liées au bâti industriels qui représentent à elles seules près de 250 000 €.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II.1 - Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Des consommations d'énergie en baisse grâce à la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain.

Année	2022 CA	2023 CA (Estimé)	2024 BP
Eau et assainissement	89 382 €	85 752 €	90 000 €
Électricité	514 206 €	603 499 €	600 000 €
Chauffage urbain	235 949 €	508 000 €	250 000 €
Carburants – Combustibles	32 774 €	30 891 €	32 000 €
Total dépenses de fluides	877 198 €	1 228 142 €	972 000 €
Évolution 2023 vs 2024 en %		- 20 %	

Des dépenses de fluides prévues à la baisse car l'exercice 2023 contient la facturation des exercices 2022 et 2023 sur la partie chauffage urbain. Les derniers raccordements de bâtiments au Réseau de chaleur urbain de la Ville permettront la réalisation d'économies.

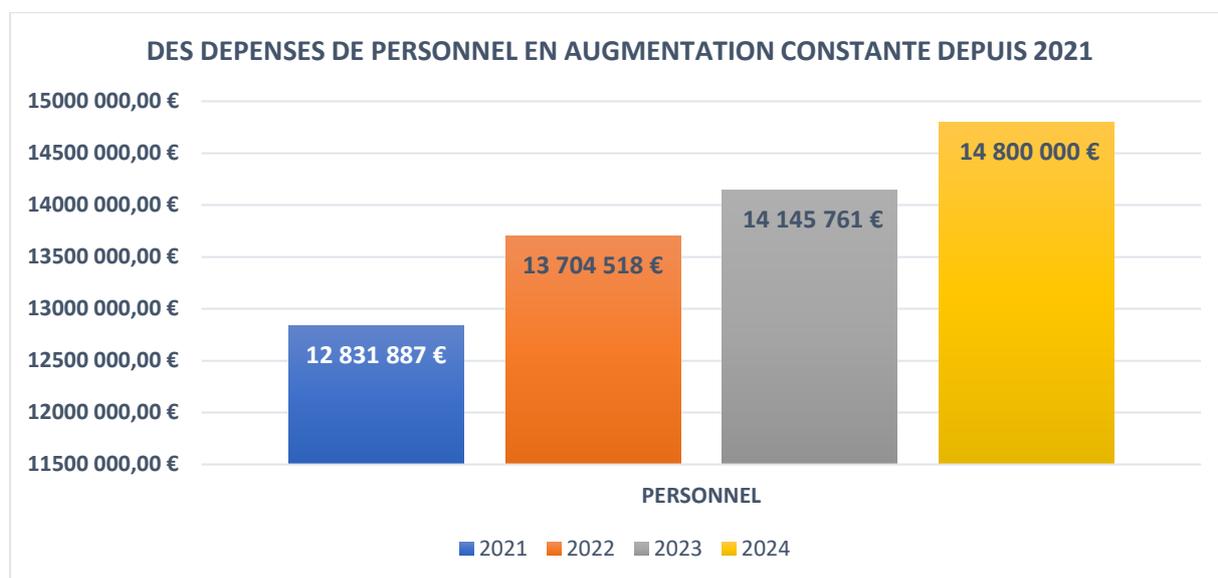
Ces prévisions de baisse sur les fluides compenseront pour partie les augmentations de crédits prévues en 2024 sur quelques secteurs spécifiques liées à des reprises d'activités ou à la mise en œuvre de nouveaux projets.

- ❖ Les augmentations de crédits liées au Conservatoire de Musique et de Danse avec les frais afférents à son déménagement, les contrats de location de piano pour la tenue des cours ainsi que les crédits liés à aux activités récupérées depuis la municipalisation de l'association Maison Pour Tous.

- ❖ Les actions Rungis “Terre de Jeux” menées par le service des sports et l’ensemble des services à la population pour promouvoir l’année olympique.
- ❖ Un budget plus important sur le dispositif “Ville amie des animaux” avec le développement en 2024 d’actions qui permettront à la Ville d’obtenir une labellisation 3 pattes.
- ❖ Des dépenses supplémentaires également dans les actions d’accompagnement au numérique effectuées désormais par la Ville depuis la municipalisation des “Parasols Maison Pour Tous”.
- ❖ Des dépenses supplémentaires à prévoir également sur le budget fêtes et cérémonies pour l’inauguration du conservatoire et l’organisation de divers évènements communaux que la Ville reprend à sa charge.

II.2 - Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2021 à 2024.



Quelles sont les raisons de l’augmentation des dépenses de personnel en 2024 ?

→ Des mesures nationales et d’autres prise par la collectivité :

Augmentations de 5 points d’indice pour tous les fonctionnaires en 2024 décidée par l’Etat → hausse de **130 000 €** pour le budget de la Ville.

La collectivité s’est engagée à mettre en place le **CIA** (Complément individuel annuel), deuxième composante du RIFSEEP, dès 2024. → Une enveloppe budgétaire supplémentaire de **120 000 €**

→ La « Prime Pouvoir d’achat » :

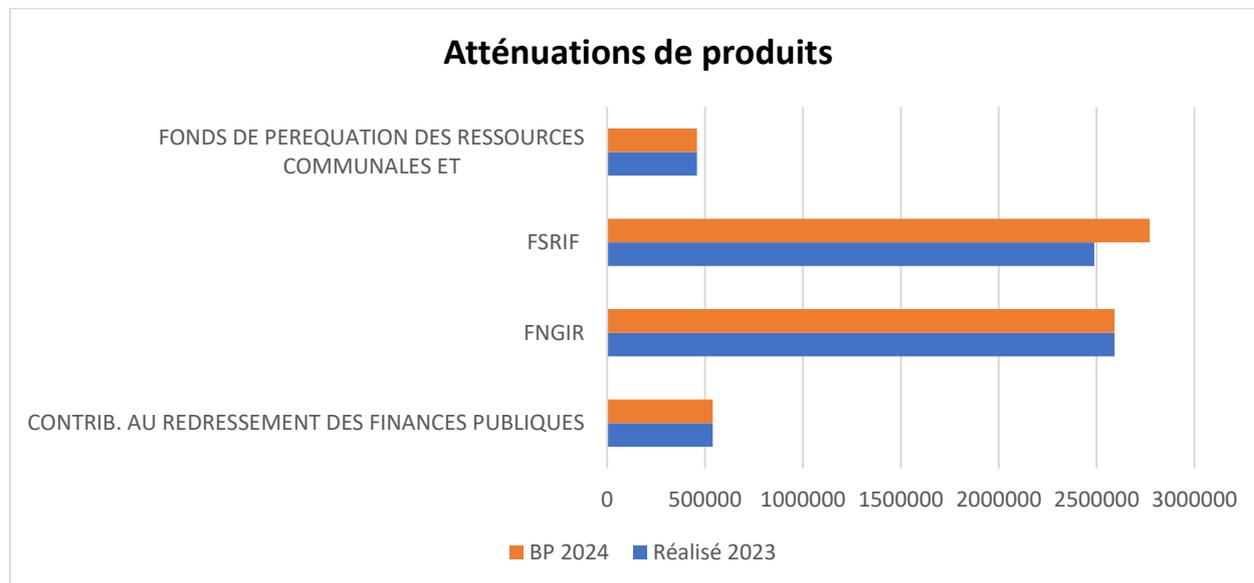
Un décret gouvernemental crée une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale, prenant en compte le contexte d’inflation. Le décret définit les modalités de versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d’achat qui présente un caractère facultatif, compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales. La prime pourra être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Souhaitant soutenir les agents de la collectivité dans ce contexte inflationniste, Rungis a fixé un montant de **115 000 €** à répartir selon les strates de rémunération.

→ **Effet remunicipalisation de la MPT :**

La masse salariale du personnel anciennement salarié des Parasols – Maison Pour Tous est évalué par la collectivité à **240 000 €** en année pleine.

II.3 - Atténuations de produits



Le chapitre des atténuations de produits est prévu en hausse de 4.63 % par rapport au réalisé 2023 car le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France oblige la Ville à contribuer à hauteur de 11% de ses Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) de l'année N-2.

II.4 - Autres charges de gestion courante

Un chapitre prévu à la baisse sur la partie des subventions destinées au secteur associatif local compte tenu de la remunicipalisation de l'association les Parasols – Maison Pour Tous. Prévision d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales d'un montant assez similaire à celui de l'exercice précédent. Logique similaire concernant les indemnités des élus. Des prévisions de dépenses également assez stables pour la subvention du Centre Communal d'Action Sociale et du théâtre Arc en ciel.

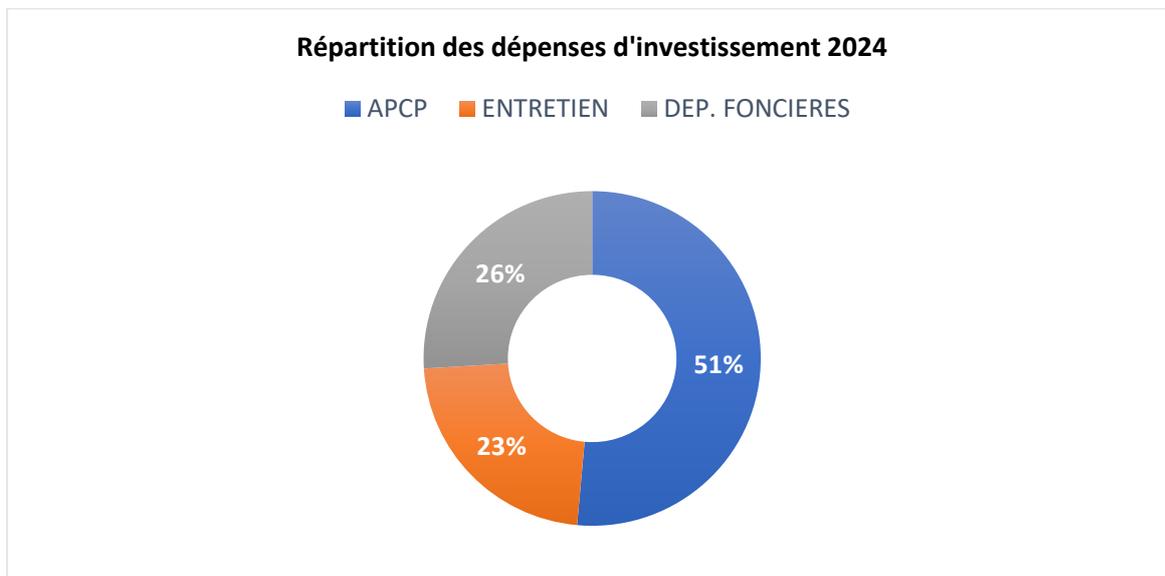
II.5 - Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2021 - 2024.

	2021	2022	2023 <i>estimé</i>	Orientation 2024	2023 / 2024 %
Charges générales	6 399 717 €	7 463 968 €	7 914 000 €	8 100 000 €	+ 2.35 %
Charges de personnel	12 831 887 €	13 704 518 €	14 145 761 €	14 800 000 €	+4.62 %
Atténuation de produits	6 500 788 €	6 202 606 €	6 080 155 €	6 361 934 €	+4.63 %
Autres Charges de gestion	3 240 061 €	3 806 970 €	4 321 972 €	3 900 000 €	-9.76 %
Total dépenses de fonctionnement	28 972 453 €	31 178 062 €	32 461 888 €	33 161 934 €	+ 2.16%

III. LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

III.1 - Les dépenses d'équipement prévues par AP-CP



Des dépenses d'investissement 2024 toujours fortement marquées par les projets de construction de la collectivité.

APCP	Délibération	Montant € TTC
Evasion	Délibération n° 23-104	300 000 €
Conservatoire	Délibération n° 23-102	3 881 644 €
Ludothèque	Délibération n° 23-103	2 010 908 €
Cuisine centrale	Délibération n° 23-101	1 311 787 €
TOTAL		7 504 339 €

Requalification de l'Evasion : Crédits ouverts pour permettre la conception du bâtiment, la rémunération du conducteur d'opération, du programmiste et des candidats au concours de maîtrise d'œuvre. Projet dont la réalisation effective est prévue pour l'exercice 2027.



Construction du Conservatoire de Musique et de Danse : Les crédits inscrits au budget 2024 doivent permettre de payer l'intégralité des travaux, pour un bâtiment dont la livraison est espérée en mai 2024 et qui devrait ouvrir ses portes en septembre prochain.



Construction d'une Ludothèque municipale et de trois logements : Les travaux de construction de ce nouvel équipement public devraient démarrer en début d'été 2024 pour une livraison du bâtiment au printemps 2025. Le marché de travaux sera signé au mois d'avril prochain.



Travaux de Réhabilitation de la Cuisine centrale : des travaux démarrés à l'été 2023, la nouvelle cuisine sera livrée au cours du premier semestre de l'année.



III.2 - Les dépenses d'entretien récurrentes de la collectivité

Comme chaque année en plus des dépenses d'investissement relatives à des projets dits « nouveaux », la Ville souhaite perpétuer la démarche d'entretien de son patrimoine existant en prévoyant des enveloppes d'entretien sur les différents secteurs.

Par conséquent, les bâtiments communaux seront concernés par des travaux de rénovation (sols, murs, plafonds, sanitaires ...etc.).

Les espaces publics de la Ville, parcs, jardins et voiries seront eux aussi visés par des projets de réaménagement. L'investissement en matière de vidéoprotection sera également poursuivi en 2024 avec l'adjonction de nouvelles caméras.

→ Des dépenses à forte dimension environnementale

Création d'une micro-forêt urbaine inspirée de la méthode Miyawaki

La méthode Miyawaki consiste à s'inspirer de la composition naturelle des communautés végétales forestières, et des processus dynamiques spontanés dans les forêts, en réalisant des plantations denses et plurispécifiques de jeunes plants d'essences ligneuses, correspondant aux cortèges floristiques naturellement présents sur ces territoires. Projet estimé à 170 000 €.

Désartificialisation des sentes – programme 2024

Le projet consiste à retravailler les allées piétonnes de la Ville avec l'objectif que la structure du sol retrouve ses qualités premières et sa perméabilité naturelle.

Ce projet de désartificialisation des sentes de la ville entamé en 2022 se poursuivra en 2024. Pour rappel, les programmes 2022 et 2023 ont été financés en partie par l'état au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL). D'autres dispositifs de financement seront sollicités pour financer le programme de désartificialisation 2024 (10 sites et 580 m² traités).

Réhabilitation d'une aire de jeux pour enfants sur le parc de la colline Cacao.

L'aire de jeux de la colline cacao sera réhabilitée et réaménagée. Les sols souples, les structures en elles même et la thématique de cet espace seront entièrement revus.

Les travaux sont estimés à 500 000 € TTC et le démarrage des travaux prévu à l'automne 2024.

Travaux de réaménagement de la cour d'école La Grange.

Réaménagement de l'ensemble de la cour avec la volonté de désimperméabiliser le revêtement, revoir les différentes structures de jeux. Les travaux sont estimés à 600 000 € TTC et prévus durant les congés d'été 2024.

Le projet de raccordement du théâtre au réseau de chaleur urbain.

Remplacement des installations de Chauffage, Ventilation & Climatisation en vue du raccordement au réseau de chaleur de la ville. Des travaux estimés à 350 000 € TTC et réalisés pendant l'été 2024.

III.3 - Des dépenses d'équipement marquant l'investissement de la ville en matières foncières

DEPENSES FONCIERES	MONTANT € TTC
ACQUISITIONS FONCIERES	2 000 000 €
SUBVENTION VALOPHIS - GROSSE PIERRE	530 000 €
RECAPITALISATION DE L'EPA ORSA	350 000 €

SURCHARGE FONCIERE MONTJEAN	907 500 €
TOTAL	3 787 500 €

→ **Acquisitions foncières :**

Ligne d'acquisition qui vise de façon très substantielle la propriété située au 14, rue Notre Dame. Cette propriété se compose notamment du restaurant « l'Escalet » que la Ville souhaite acquérir (mur et fonds de commerce). Le budget prévoit donc une ligne d'acquisition foncière conséquente qui permettra, le cas échéant et après accord du Conseil municipal, d'acquérir de potentiels nouveaux terrains.

→ **Surcharge foncière Montjean :**

La livraison des logements sur la plaine Montjean implique le versement des différents soldes de surcharge foncière consentis aux bailleurs en contrepartie d'un contingent de logements sur le parc locatif social.

→ **Recapitalisation de l'EPA ORSA :**

La Ville poursuivra les versements destinés à la consolidation financière de l'EPA ORSA, tel que prévu par la délibération du 30 mars 2021.

→ **Subvention Valophis - Grosse Pierre :**

La Ville a souhaité participer financièrement au projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment la « Grosse pierre ». Les termes de la convention prévoient une participation de 530 000 € sur l'exercice budgétaire 2024.

III.4 - Le financement des investissements

❖ **Subventions d'investissement.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT - PROJETS SUBVENTIONNES	2024
Subvention réseau de chaleur urbain - ADEME	1 245 817 €
Subvention réseau de chaleur urbain - région IDF	833 000 €
Subvention conservatoire de musique et de danse	745 000 €
Subvention bassin de récupération des eaux de pluie	100 000 €
Subvention désartificialisation de sentes	154 000 €
Subvention vidéo protection	100 000 €
Subvention smart city – éclairage public	30 000 €
TOTAL	3 207 817 €

Pour rappel et conformément au principe de sincérité budgétaire, les subventions d'investissement qui seront inscrites au budget 2024 auront toutes été notifiées officiellement à la collectivité.

D'autres pistes de subvention sont actuellement à l'étude comme pour la micro-forêt, le projet de réaménagement de la cour d'école la Grange, le financement d'études relatives au plan vélo, ou encore le projet de raccordement du théâtre au RCU.

Une demande de subvention est aussi déposée en 2024 pour le financement du réaménagement de l'aire de jeux colline cacao et de construction de la Ludothèque.

❖ **Une recette relative au FCTVA estimée à 1 400 000 € sera également inscrite au budget 2024.**

III.5 - Les besoins de financement pour l'année 2024

Exercice	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	11 490 403 €	13 537 555 €	13 984 418 €	14 000 000 €
Subvention d'investissement	1 000 595 €	637 166 €	725 000 €	3 207 817 €
FCTVA	1 494 594 €	970 426 €	1 126 000 €	1 400 000 €
Autres ressources	1 521 508 €	1 524 562 €	383 000 €	200 000 €
Recettes d'investissement	5 072 221 €	4 603 514 €	2 234 000 €	4 807 817 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				9 192 183 €

IV. LES PROJECTIONS D'ÉPARGNE 2023 - 2025

❖ En fonctionnement

Un niveau d'épargne en baisse en 2023 mais qui sera stabilisée jusqu'à la fin du mandat.

	2023	2024	2025
RECETTES	38 760 000 €	39 529 689 €	40 320 282 €
Attén. Charges	80 000 €	100 000 €	102 000 €
Impôts et taxes	35 380 000 €	35 979 689 €	36 699 282 €
Dotation	1 320 000 €	1 400 000 €	1 428 000 €
Facturation	1 850 000 €	1 900 000 €	1 938 000 €
Autres recettes	130 000 €	150 000 €	153 000 €
DEPENSES	32 465 000 €	33 161 934 €	33 825 172 €
Charges Générales	7 914 000 €	8 100 000 €	8 262 000 €
Dép. Personnel	14 150 000 €	14 800 000 €	15 096 000 €
Péréquation	6 080 000 €	6 361 934 €	6 489 172 €
Subvention	4 321 000 €	3 900 000 €	3 978 000 €
EPARGNE NETTE	6 295 000 €	6 367 755 €	6 495 109 €

Des dépenses de fonctionnement à prévoir en augmentation du fait :

- Des coûts induits par les nouveaux équipements (fluides, contrat de maintenance, achat de petits matériels, personnel supplémentaire) et notamment sur le conservatoire et la ludothèque ;
- Des évolutions mécaniques de la masse salariale de la collectivité ;
- D'évolution mécanique également des atténuations de produits dans un contexte où les augmentations de dépenses de la collectivité lui sont proportionnellement défavorables de façon automatique au fur et à mesure des années.

Des perspectives en recettes à prévoir tout de même avec :

- La livraison de nouveaux logements avec des dates de premières impositions en 2026 et des projets d'envergure à horizon plus lointain (Cité de la Gastronomie et quartier Estérel qui généreront des recettes de natures fiscales supplémentaires) ;
- Des recettes de taxe de séjour et de publicité extérieure plus importantes du fait de l'augmentation des tarifs et d'une modification du tissu économique constaté sur le territoire ;
- Une facturation qui augmentera proportionnellement à l'arrivée des nouveaux habitants.
- D'éventuelles recettes exceptionnelles résultant de cessions de patrimoine.

❖ **En investissement**

Un plan pluriannuel d'investissement théorique très conséquent :

LIBELLE	Reste à payer € ttc	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
OPÉRATIONS DU MANDAT						
CENTRE SPORTIF EVASION	21 000 000 €	100 000 €	300 000 €	1 650 000 €	8 000 000 €	10 950 000 €
EQUIPEMENT PUBLIC MONTJEAN	10 000 000 €		150 000 €	1 850 000 €	3 000 000 €	5 000 000 €
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	3 881 644 €	6 240 436 €	3 881 644 €			
DESARTIFICIALISATION DES SENTES	600 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		
LUDOTHEQUE	2 872 726 €	98 598 €	2 010 908 €	861 817 €		
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DES ANTES	2 800 000 €	30 000 €	320 000 €	1 550 000 €	900 000 €	
REFECTION CUISINE CENTRALE	1 999 999 €	688 212 €	1 311 787 €			
ACQUISITIONS FONCIERES	3 000 000 €		1 800 000 €	600 000 €	600 000 €	
CIRCULATION DOUCE - PLAN VELO	4 500 000 €	0 €	500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
STADE LUCIEN GRELINGER	1 800 000 €	30 000 €	80 000 €	1 690 000 €		
DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES	1 000 000 €		500 000 €	500 000 €		
SMART CITY	1 500 000 €	150 000 €	600 000 €	750 000 €		
TOTAL PROJETS NEUFS	54 954 369 €	7 387 246 €	11 654 339 €	11 651 817 €	14 500 000 €	15 950 000 €

V. PROSPECTIVE 2024-2026 – VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

	CA 2023 Simulé en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
RECETTES TOTALES	38 760 000 €	39 529 689 €	40 320 282 €	40 723 484 €
	80 000 €	100 000 €	102 000 €	103 020 €
	35 380 000 €	35 979 689 €	36 699 282 €	37 066 274 €
	1 320 000 €	1 400 000 €	1 428 000 €	1 442 280 €
	1 850 000 €	1 800 000 €	1 938 000 €	1 957 380 €
	130 000 €	150 000 €	153 000 €	154 530 €
CHARGES TOTALES	32 436 000 €	33 161 934 €	33 825 173 €	34 501 676 €
	7 900 000 €	8 100 000 €	8 262 000 €	8 344 620 €
	14 150 000 €	14 800 000 €	15 096 000 €	15 246 960 €
	6 080 000 €	6 361 934 €	6 489 173 €	6 554 064 €
	4 321 000 €	3 900 000 €	3 978 000 €	4 017 780 €
EPARGNE (i)	6 295 000 €	6 367 755 €	6 495 109 €	6 560 060 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 984 417 €	14 000 000 €	14 000 000 €	15 000 000 €
Recettes d'investissement	2 232 000	4 016 053 €	3 500 000 €	4 000 000 €
Besoin de financement (ii)	- 11 752 417 €	- 8 880 947 €	- 10 500 000 €	- 11 000 000 €
Variation du FDR (iii)	- 5 428 417 €	- 2 613 192 €	- 4 004 891 €	- 4 439 940 €
Résultat N-1 (iv)	26 664 073 €	21 235 656 €	18 622 464 €	14 617 573 €
RESULTAT DE CLOTURE (v)	21 235 656 €	18 622 464 €	14 617 573 €	10 177 633 €

- (i) Recettes totales – charges totales = Epargne
 (ii) Dépenses d'équipement – Recette d'investissement = Besoin de financement de l'investissement
 (iii) Epargne – Besoin de financement de l'investissement = variation du fonds de roulement
 (iv) Résultat de clôture N-1
 (v) Résultat de clôture N